

A.D.O

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Au capital de 2 000€

**Siège social : 51 Rue Emile Decorps
69100 Villeurbanne**

RCS LYON 938 306 040

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le 15 Janvier 2025 les fondateurs de La SAS A.D.O se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société 51 Rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne afin de valider le transfert du siège social de la société.

Sont Présents :

**Madame Ouaknine Bouhadana Ophélie, Estria,
Née le 26 Juillet 1998 à Casablanca au Maroc,
Célibataire,
Demeurant 31 Chemin du Tronchon 69130 Ecully,
De nationalité espagnole,
Présidente et associée**

ET

**Monsieur Amar David, Eliaou, Benjamin,
Né le 15 Février 2001 à Lyon 3ème,
Célibataire,
Demeurant 49 B, Rue du 1er Mars 1943 à Villeurbanne 69100,
De nationalité française,
Associé**

Les associés étant présents l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Madame Ouaknine Bouhadana Ophélie, Présidente de la société qui dépose et met à la disposition de l'assemblée le texte des résolutions soumis à son approbation.

La Présidente indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Le transfert de siège social et la modification statutaire**
- Pouvoirs à donner**

**La Présidente déclare la discussion ouverte.
Personne ne demande à intervenir.**

00 AB

La Présidente met alors aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 138 Cours Lafayette 69003 Lyon à partir du 15 Janvier 2025, l'ancien siège étant supprimé le même jour.

L'article 5 des statuts est modifié en ce sens.

L'inscription modificative sera portée au Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes les formabilités légales de publicité dans un journal d'annonces légales et au Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon.

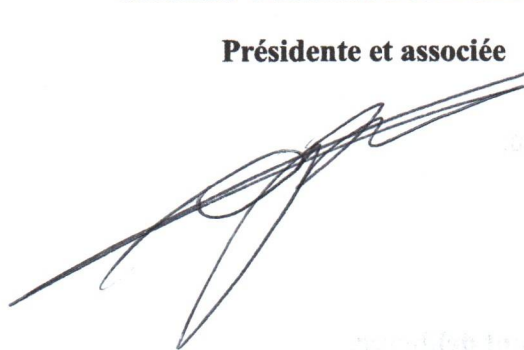
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

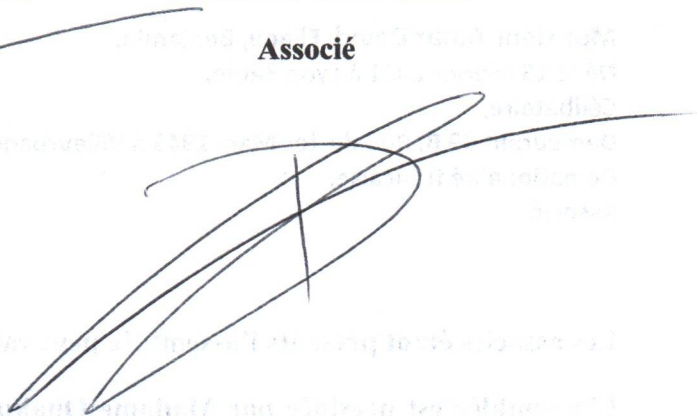
Madame Ouaknine Bouhadana Ophélie

Présidente et associée

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Monsieur Amar David

Associé

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop and a long horizontal stroke extending to the right.